



Autorité parentale exclusive et nom d'usage

Par **Sam060910**, le **12/11/2021 à 20:56**

Bonjour,rnJ'ai l'autorité parentale exclusive et je souhaiterais savoir si je dois quand même avoir l'accord du père de mes enfants pour ajouter mon nom comme nom d'usage.rnSi je n'ai pas besoin de son accord et que je vais à la mairie avec le jugement établissant l'autorité parentale exclusive, cela sera-t-il suffisant ?rnJe vous remercie.rnCordialement

Par **Visiteur**, le **13/11/2021 à 10:30**

Bonjourrrn[quote]rnSi le jugement établissant l'autorité parentale exclusive ne le précise pas, l'exercice de l'autorité parentale relève d'une décision de justice : copie du jugement conférant l'exercice exclusif de l'autorité parentale au parent demandeur ou retirant l'autorité parentale à l'autre parent.rn[/quote]rnTrouvé ici:rn<https://avocat-besson.fr/nom-usage>

Par **Sam060910**, le **13/11/2021 à 12:22**

Bonjour,rnJe vous remercie pour votre réponse. rnCordialement

Par **Visiteur**, le **13/11/2021 à 23:30**

De rien, mais vos remerciements sont notre récompense.